

Nombre de conseillers

En exercice : 27

Présents : 21

Absents : 6

- dont suppléé : 0

- dont représentés : 4

Votants : 25

- dont « pour » : 25

- dont « contre » : 0

- dont abstention : 0

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU
CONSEIL DE COMMUNAUTE**

L'an deux mille dix-neuf, le vingt-cinq juin à 17 heures, les membres du Conseil de la **Communauté de la Communauté de Communes « Vallée de l'Ubaye Serre-Ponçon »** dûment convoqués le 21 juin 2019 se sont réunis dans la salle polyvalente de la mairie du Lauzet-Ubaye sous la présidence de Mme VAGINAY Sophie, Présidente.

PRESENTS : Mmes VAGINAY Sophie, ALLEMANDI Florence, ANDRE Michèle, LAE-ESMENJAUD Marie Hélène, STUPNICKI Josiane, PIGNATEL Agnès, ESPANET Martine, OKROGLIC Dominique MM. BOUGUYON Yvan, MARTIN-CHARPENEL Pierre, PAYOT Jean-Michel, BERCHER Francis, MARTIN Jacques, DELOINCE Michel, GILLY Lucien, PELLOUX Jacques, MILLION-ROUSSEAU Daniel, BEHETS Jan, MASSE Roger, TRON Jean-Michel et NICOLAS Yves.

EXCUSES : MM. BAGUE Patrice, FRELASTRE Jean Michel ayant donné pouvoir à M. MARTIN-CHARPENEL Pierre, BOUVET Patrick ayant donné pouvoir à M. BEHETS Jan, FERRON Jean ayant donné pouvoir à M. NICOLAS Yves et BULTEL Jean Pierre ayant donné pouvoir à MARTIN Jacques.

SECRETARE DE SEANCE : Mme ANDRE Michèle.

OBJET : REGIE UBAYE SKI - REMPLACEMENT D'UNE PERSONNALITE QUALIFIEE AU SEIN DU CONSEIL D'EXPLOITATION.

Le Conseil de communauté,

VU les statuts de la régie « Ubaye Ski » en date du 10 janvier 2017 et notamment son article 7 ;

VU le départ de son poste de directeur de l'ESF de la station de Sainte-Anne de Monsieur Lionel SIGNORET, membre du conseil d'exploitation de la régie Ubaye Ski en qualité de personnalité qualifiée dans les domaines de compétence de la Régie ;

CONSIDERANT que ce dernier n'a plus de compétences lui permettant de prétendre à être membre du Conseil d'exploitation de la Régie ;

CONSIDERANT qu'il convient de procéder à la désignation d'un membre en remplacement de la personnalité déchue ;

VU la candidature de Monsieur Draguy VOJVODANOVIC ;

VU l'avis favorable du conseil d'exploitation de la régie Ubaye Ski, réuni le 12 juin 2019 ;

Sur proposition de la présidente,
Après un vote à main levée,

- **DECIDE** de déchoir de son mandat de membre du conseil d'exploitation Monsieur Lionel SIGNORET.
- **DESIGNE** Monsieur **Draguy VOJVODANOVIC** en qualité de personnalité qualifiée pour siéger au conseil d'exploitation de la Régie Ubaye Ski.
- **DIT** que la présente délibération pourra faire l'objet d'un recours contentieux pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois devant le tribunal administratif de Marseille 22, rue Breteuil 13006 MARSEILLE à compter de sa publication et de sa notification au Représentant de l'Etat dans le département. Le tribunal administratif de Marseille peut également être saisi de manière dématérialisée via l'application informatique « Télérecours citoyen » accessible depuis le site internet www.telerecours.fr.

Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an que ci-dessus.
Pour extrait certifié conforme,



La Présidente,
Mme Sophie VAGINAY.

Séance du 25 juin 2019